

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE CASTIRLA
Séance du 13 avril 2023**

Nombre de Membres		
Afférents Au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont Pris part À la Délibération
11	11	10
Date de convocation		Présents : TOMASINI Jacques-André, LESCHI Damien, TOMASINI Pierre-Paul, ANTONELLI Dorothee, ROSSI Antoine, SIMONI Simon Jean, OLIVA Eugène, Jean-Luc SIMONI
06 avril 2023		

Date de convocation		Absents : Denis TERRACHON
06 avril 2023		Représentés : Christelle TOMASI, Aimée LUSINCHI

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; M Leschi Damien ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions de secrétaire, qu'il a acceptées

DCM-2023-04-13 : Vote du Budget Primitif M57 2023

Le Maire expose au conseil municipal le budget primitif 2023,
Après analyse des comptes établis, le conseil municipal approuve le budget primitif avec :

M57 SECTION FONCTIONNEMENT

DÉPENSES : 810 080.06 euros

RECETTES : 810 080.06 euros

SECTION INVESTISSEMENT

DÉPENSES : 2 147 576,73 euros

RECETTES : 2 147 576,73 euros

le Conseil Municipal OUI M. le Maire décide par :

10 voix pour
00 voix contre
00 abstention

d'accepter le budget primitif M57 2023.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



Le Maire

Jacques André TOMASINI